

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 25 juillet à 09 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 29 juin 2020*), sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, en suite de la convocation en date du 16 juillet 2020, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Hélène BERNAERT, pouvoir à Raphaël JULES.*
- *René WIART, pouvoir à Marcel LEVEL.*
- *Philippe BOGGIO, pouvoir à Geoffrey FOURCROY.*
- *Guillaume SAVEANT, pouvoir à Wilfrid ANFRY.*
- *Julietta WATTEZ, pouvoir à Sylvie BERNARDINI.*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2020-2-3

Débat et Rapport d'Orientation Budgétaire.

1. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape sur le parcours qui doit nous conduire au vote du Budget Primitif (BP) 2020.

La préparation du Budget Primitif a été réalisée à partir de l'analyse rétrospective de l'année précédente.

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du 07 Août 2015 (article 107) précise :

- ↳ Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du Budget, un rapport :
 - Sur les orientations budgétaires ;
 - Les engagements pluriannuels envisagés ;
 - La structure de la dette ;
 - La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
 - Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- La loi de programmation des Finances Publiques 2018-2022 dispose que les Collectivités doivent présenter leurs objectifs concernant :
 - L'évolution de leurs dépenses de fonctionnement
 - L'évolution de leurs besoins de financement

.../...

- ↳ Le rapport est transmis au représentant de l'Etat, au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,
- ↳ Il fait l'objet d'une publication,
- ↳ Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par une délibération spécifique qui précise dans son objet qu'elle porte sur le vote du DOB sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et doit faire mention de la répartition des voix sur le vote.

En raison de la crise sanitaire et conformément à la loi du 22 mars 2020 modifiée par l'ordonnance 20-30 du 25 mars 2020, les délais afférents à la présentation du ROB et à la tenue du DOB ont été suspendus. Ils peuvent intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du Budget Primitif.

2. CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

2.1 L'environnement macroéconomique

En France, avant la crise sanitaire, les indicateurs économiques étaient assez favorables, à savoir :

- Une prévision de croissance modérée autour de 1,2%
- Des créations d'emploi à durée déterminée, les baisses d'impôts et les effets des mesures d'urgence sociales soutenant le revenu disponible des ménages et la consommation
- Des conditions financières favorables avec des taux d'intérêt d'emprunt très attractifs
- Un taux de chômage qui continuait de baisser
- Un déficit public prévu en 2021 à 2,1%

En Juillet 2020, les conséquences économiques connues de l'épidémie de coronavirus sont celles du premier trimestre 2020.

Au premier trimestre 2020, le Produit Intérieur Brut (PIB) en volume a baissé fortement, de l'ordre de -5,3 % alors que cette baisse n'était que de -0,1 % au quatrième trimestre 2019.

Les dépenses de consommation des ménages ont enregistré une baisse inédite (-5,6 % après +0,3 %). Les importations ont chuté (-5,7 % après -0,7 %), mais un peu moins fortement que les exportations (-6,1 % après -0,4 % au quatrième trimestre 2019).

Le revenu disponible brut des ménages a diminué légèrement (-0,1 % après +0,9 %).

Les prix de la consommation des ménages ont poursuivi leur progression (+0,3 % après +0,2 %). Au total, la baisse du pouvoir d'achat est restée limitée (-0,4 % après +0,7 %) étant donné l'ampleur de la baisse de l'activité.

Le pouvoir d'achat a baissé de -0,5 % (après +0,5 %). Dans le même temps, la consommation des ménages a chuté (-5,6 % après +0,3 %), si bien que le taux d'épargne s'est accru fortement en s'établissant à 19,6 % après 15,1 % au quatrième trimestre 2019.

.../...

2.2 Les Finances Publiques

La loi n°2020-290 du 22 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, a apporté quelques modifications à la loi de Finances pour 2020 qui était inscrite dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Plusieurs échéances du « calendrier budgétaire » ont été reportées :

- Les dates limite d'adoption du budget primitif et d'approbation du compte administratif ont été repoussées au 31 juillet 2020 ;
- La présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat d'orientation budgétaire peut intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif, comme précédemment évoqué ;
- Le vote des taux des impôts locaux a été prolongé jusqu'au 3 juillet 2020. Au cas où ce délai ne pouvait pas être respecté, les taux 2019 sont prorogés.

Enfin, malgré l'impossibilité d'adopter le budget primitif, les collectivités territoriales ainsi que les intercommunalités peuvent continuer à engager et mandater les dépenses dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent.

2.2.1 Stabilité des dotations aux Collectivités

- La DGF (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Péréquation) restera relativement stable pour la commune :
 - 1 676 744 € en 2018
 - 1 710 305 € en 2019
 - 1 700 005 € en 2020
 - Il convient de rappeler que la contribution au redressement des comptes publics s'est soldée, entre 2013 et 2017, par une baisse de plus de 30 % de la dotation versée par l'Etat à la Commune.
- Les dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA (Fond de Compensation de la T.V.A) sont élargies aux dépenses d'entretien des réseaux en complément de celles d'entretien des bâtiments non productifs de revenus et d'entretien de la voirie

2.2.2 Les dispositions fiscales

a) A propos de la taxe d'habitation

Dès 2020, 80% des foyers ne paieront plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale, après avoir bénéficié d'un dégrèvement égal à 30% en 2018 et à 65% en 2019.

A partir de 2021, les 20% de foyers restants (les plus aisés) bénéficieront quant à eux, d'une exonération de 30% en 2021 et de 65% en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les communes, la perte de recette qui résultera de cette exonération sera compensée, dès 2021, par le transfert en leur faveur, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

.../...

Il est prévu un dispositif d'équilibrage par le biais d'un coefficient correcteur qui aura pour but de corriger les écarts de produit générés par ce transfert.

Il faut toutefois noter que la taxe d'habitation reste maintenue sur les résidences secondaires.

b) Les bases fiscales

En 2020, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) n'ont pas la possibilité de fixer leur taux de taxe d'habitation qui est gelé à son niveau de 2019 et l'actualisation forfaitaire des bases prévue par le code général des impôts pour le calcul de la taxe d'habitation est remplacée par un coefficient fixé à 1,009 pour les seules résidences principales. En revanche, l'éventuelle augmentation physique des bases (nouveaux logements et extension de logements) leur est acquise.

Il est à noter que la dérogation à l'actualisation forfaitaire normale ne s'applique pas au foncier bâti ni aux valeurs locatives de la taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements vacants.

Par ailleurs, le taux de la taxe sur le foncier bâti n'est pas bridé en 2020.

2.3 Le contexte local

2.3.1 Mutualisations

Un groupement de commande à l'échelle des 22 Communes de la CAB a été constitué pour la passation d'un marché de service ayant pour objet le contrôle, l'entretien et la réparation des points d'eau de défense d'incendie (délibération du Conseil Municipal du 2 Octobre 2018).

La Commune de Saint Martin Boulogne a également adhéré à la centrale d'achat créé par la CAB en 2019. Tout en conservant sa liberté de commande, la Commune peut faire appel aux marchés publics passés par le gestionnaire de la centrale d'achats, à savoir la CAB.

2.3.2 Dotation de Solidarité Communautaire

Le Fonds de Soutien aux Projets Communaux a été décidé par le Conseil Communautaire en 2016.

Pour la période 2016-2020, une somme de 281 493 € était réservée pour les investissements de notre Commune.

Nous avons sollicité la totalité de cette participation pour les Aménagements Sportifs de Proximité (Marlborough et Ostrohave) et le Terrain Synthétique.

3. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3.1 Ressources d'investissement

3.1.1 Autofinancement (annexe 1)

La volonté de la Municipalité est de maintenir un autofinancement relativement stable permettant de financer une partie des dépenses d'investissement.

En Juillet 2020, le Conseil Municipal se prononcera sur l'affectation du résultat 2019 qui permettra d'imputer en réserve (au compte 1068) un montant estimé à un peu plus de 1 500 000,00 €. Il faut rappeler qu'en Juin 2019, cette affectation en réserve était de 1 419 309,62 € (voir dernière colonne du graphique).

Cette affectation du résultat permet largement de financer le remboursement de la dette en capital (environ 370 000 €).

.../...

3.1.2 Emprunt

Au 31/12/2019, la possibilité de recourir à l'emprunt s'élève à 2 510 000 €. En juin 2019, nous avons emprunté 1 500 000 € sur 15 ans indexé sur un taux fixe d'1,19 %).

Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève donc à 2 545 920 €.

Ce recours à l'emprunt génère une charge supplémentaire en termes d'annuité d'environ 110 000 € sur le budget 2020.

Les annexes 2 et 3 montrent l'évolution de la dette.

92,5 % de l'encours est indexé sur du taux fixe, le reste étant indexé sur l'Euribor. La totalité de cet encours est reprise en catégorie A1 la plus sécurisée en termes de risques à plus longue échéance (annexe 4).

L'annuité de la dette 2020 est estimée à 425 000 € (annexe 5) soit 370 000 € en capital et 55 000 € en intérêt.

3.1.3 F.C.T.V.A. (Fond de Compensation de la T.V.A.)

Les dépenses d'investissement ayant fortement évolué de 2017 à 2018, on peut d'ores et déjà estimer que le montant du F.C.T.V.A. sera de l'ordre de 800 000 €.

3.2 *Recettes de fonctionnement*

3.2.1 Fiscalité

En 2020, la revalorisation des bases de fiscalité pour la taxe d'habitation est indexée sur un coefficient forfaitaire de 1,009 (voir réforme de la taxe d'habitation). Pour mémoire, le taux de revalorisation des années précédentes était calculé sur la base du taux d'inflation.

Pour ce qui concerne SAINT-MARTIN-BOULOGNE, les bases ont évoluées légèrement entre 2018 et 2019 (annexe 6).

Il est prévu de ne pas augmenter le taux de taxe foncière en 2020, le taux de taxe d'habitation étant quant à lui gelé.

3.2.2 Concours de l'État

Le montant de la Dotation Forfaitaire s'élèvera en 2020 à 902 965 € alors qu'il était de 927 701 € en 2019, soit -24 736 €.

L'attribution de compensation versée par la CAB nous a été notifiée, elle reste au même niveau, soit environ 1 977 000 €.

Les autres dotations que sont la Dotation Nationale de Péréquation et la Dotation de Solidarité Urbaine seront respectivement égales à 205 467 € (-13 341 € par rapport à 2019) et 591 573 € (+27 777 €) (annexe 7).

3.3 *Dépenses d'investissement*

3.3.1 Projets pluriannuels

Comme cela a déjà été évoqué, les reports de crédits permettent la réalisation de programmes d'investissement importants sur plusieurs exercices. Ce point sera développé au 4.1

.../...

3.3.2 Projets récurrents

Comme chaque année, nous inscrirons en investissement quelques lignes de crédit concernant des dépenses qui valorisent le patrimoine de la Commune mais qui ont un caractère répétitif. Il s'agit en l'occurrence :

- De matériel et d'outillage pour les différents services ;
- D'équipement informatique pour les services administratifs et scolaires ;
- De travaux importants de voirie dans le cadre du marché à bons de commande. Il faut préciser que dans ce domaine nous avons réalisé 405 000 € de travaux de voirie en 2017, 203 000 € en 2018 et 60 000.00 € en 2019.

3.4 Dépenses de fonctionnement

De manière permanente, nous essayons de maintenir les dépenses du chapitre 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL ».

Les charges de personnel reprises au chapitre 012 devraient rester stables en 2020 par rapport à 2019 (annexe 9) (équivalents temps plein 2019 : 147,96 – équivalents temps plein 2020 : 146,49).

Pour ce qui concerne l'attribution de subventions, les dépenses devraient rester stables, y compris pour l'Espace Culturel Georges Brassens et le Centre Social Eclaté.

Le CCAS devrait voir sa subvention évoluer par rapport au BP 2019 compte tenu des dépenses générées par le Service d'Aides à Domicile.

4. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE POUR LA PERIODE 2019 - 2022 **(en fonction des informations financières et fiscales connues)**

4.1 Plan Pluriannuel d'Investissement (annexe 10)

En 2019, il s'agissait notamment :

- Des acquisitions de terrain pour le stade municipal à hauteur de 188 000.00 € ;
- Des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville pour 130 000 € ;
- Des travaux de vidéo-protection pour 209 000.00 € ;
- Des travaux concernant le poste de police municipale pour 99 000.00 € ;
- Des travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics pour 73 000 € ;
- Des travaux d'aménagement du cimetière pour 376 000 € ;
- Des travaux d'aménagement du terrain synthétique au stade municipal pour 492 000.00 € ;
- Des travaux d'éclairage public pour 186 000.00 € ;
- Des travaux relatifs à l'aménagement des espaces urbains Résidence Léon Blum à hauteur de 312 000.00 €.

Dans le cadre de l'exécution du programme municipal précédent, le tableau en annexe 10 reprend les projets d'investissement détaillés :

- ↳ Accessibilité dans les bâtiments publics : des travaux ont été réalisés en 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 515 000 €. Il s'agirait d'inscrire au BP 2020 un crédit de 100 000 € afin de disposer, compte tenu des reports, d'une enveloppe de 275 000 € pour une prochaine tranche de travaux.

.../...

- ✚ Vidéoprotection (remise à niveau et extension du système de vidéoprotection) : ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres au 1^{er} trimestre 2018. Ce marché se décompose en 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles. Nous disposons au 1^{er} janvier 2020 d'un report de crédit de 68 000 €.
- ✚ Extension du cimetière : nous avons mandaté au 31/12/2019 un montant de 376 000 €. Un report de crédit de 427 000 €, sur une prévision budgétaire d'un peu plus de 800 000 € en 2019, permettra le mandatement total de la phase 1 de l'extension du cimetière (voirie d'accès / réseaux / éclairage public) en 2020.
- ✚ Bureau de Police Municipale : les dernières factures ont été payées à raison de 99 000 € en début d'année 2019.
- ✚ Extension de la Mairie : une 1^{ère} tranche de travaux concernant l'aménagement de l'Accueil pour un montant de 129 800 € a été réalisée en 2019. Un report de crédit de 780 000 € est disponible pour une éventuelle 2^{ème} tranche relative à l'extension de la Mairie.
- ✚ Terrain synthétique : les travaux d'aménagement d'un parking, estimés à 276 500 €, seront financés par un report de crédit en 2020 de 483 000 €.
- ✚ Equipement public Marlborough / Le Moka : le concours d'architectes a été lancé en 2019. Une prévision de 131 400 € sera reportée au budget 2020.
- ✚ Enfouissement de réseaux rue de la Croix Abot : une nouvelle inscription budgétaire permettra de financer ces travaux d'un montant estimatif de 377 900 €.
- ✚ Eclairage public : une nouvelle inscription budgétaire de 400 00 € est prévue en 2020 pour des travaux dans diverses rues, ceci dans le cadre d'une programmation de rénovation du parc de l'éclairage public pour un montant total de 1 440 000 € jusqu'en 2022.

On peut évoquer dans cette programmation pluriannuelle d'investissement des dépenses récurrentes concernant essentiellement la voirie par le biais d'un accord-cadre à bon de commande.

4.2 *Financement du Plan Pluriannuel d'Investissement*

Pour ce qui concerne le financement de ces investissements, il nous faudra continuer à privilégier le recours aux "fonds propres" tels que l'autofinancement et le FCTVA.

En dépit d'un montant de FCTVA exceptionnellement élevé en 2020 et de l'octroi éventuel de subventions (montant estimatif de 485 000 € pour l'éclairage public), il nous faudra, comme cela a été fait en 2019, équilibrer le Budget Investissement avec un produit d'emprunt relativement encore important.

Comme nous l'avons rappelé précédemment, la Commune a contracté un emprunt d'1 500 000 € en 2019.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté.

Nombre de votants : 33 POUR : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 25 juillet 2020

Le Maire,
Raphaël JULES



*Transmis à la Sous-Préfecture le 29/07/2020
Affiché notifié le 29/07/2020
Rendue exécutoire la présente décision le 29/07/2020
Saint-Martin-Boulogne, le 29/07/2020
Le Maire,*

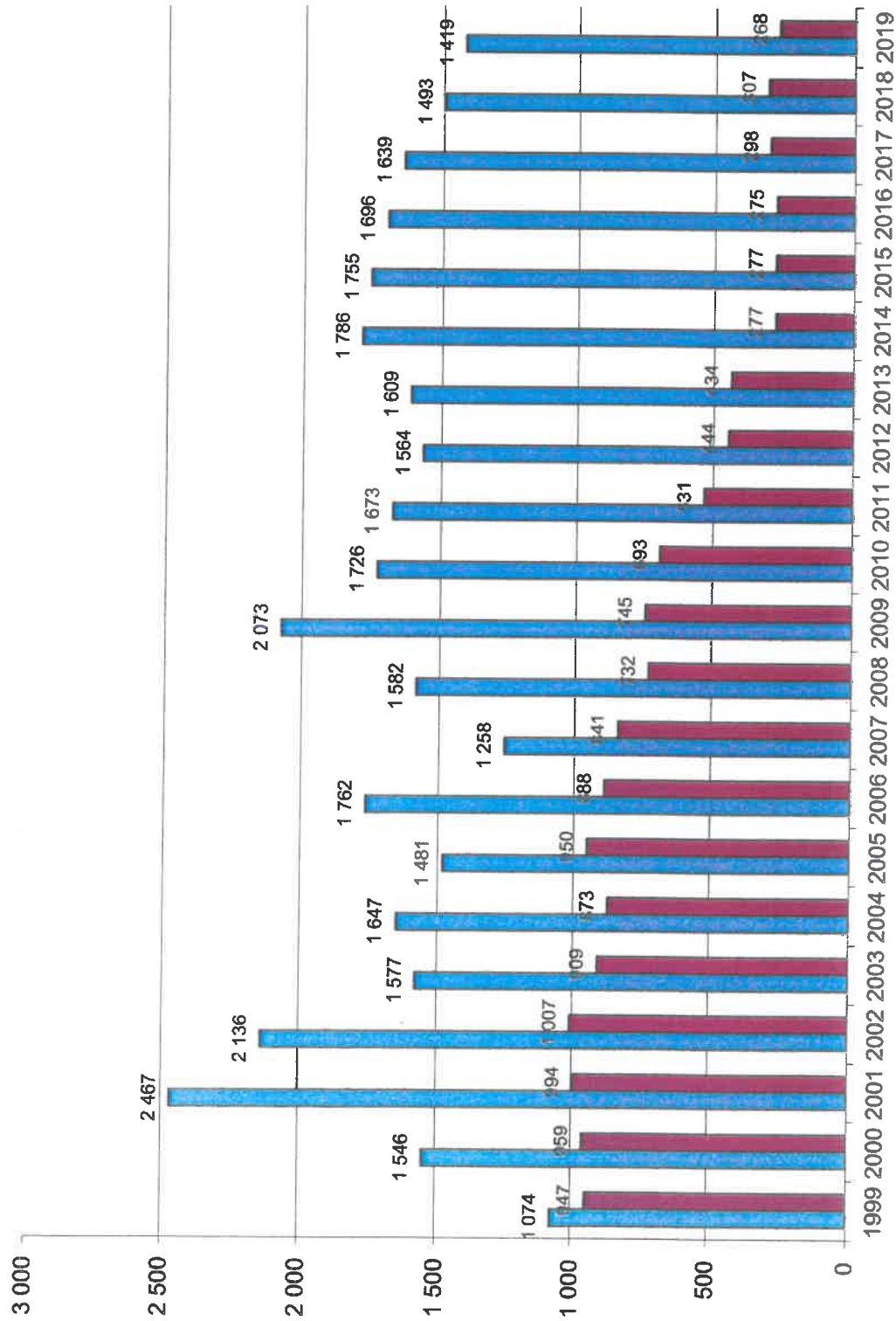


Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours :
<http://www.telerecours.fr>.

AUTOFINANCEMENT en K€ (annexe 1)

■ AUTOFINANCEMENT BRUT(1068)
■ ANNUTE EN CAPITAL

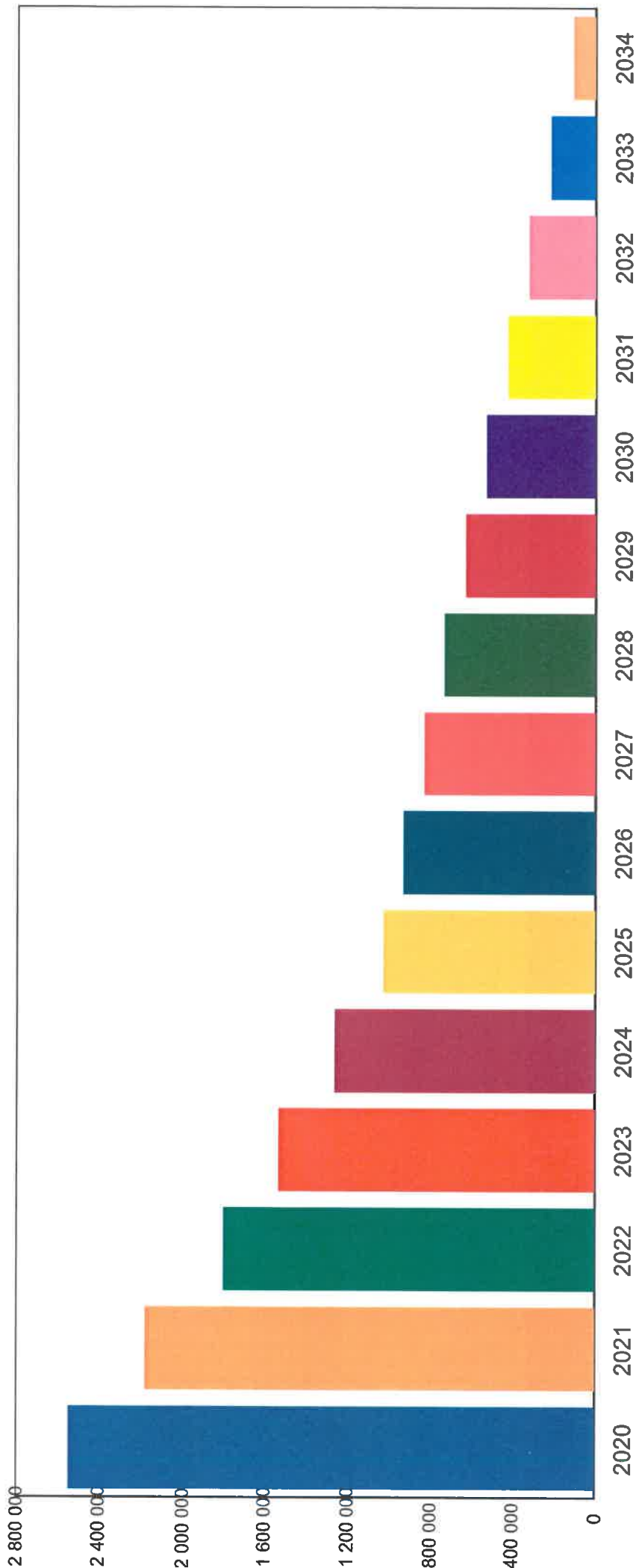


EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2020	2 545 920,50	369 638,28	54 978,63	0,00	424 616,91
2021	2 175 007,89	380 245,77	46 169,83	0,00	426 415,60
2022	1 794 894,40	262 634,33	34 465,09	0,00	297 099,42
2023	1 532 260,07	270 535,11	26 564,31	0,00	297 099,42
2024	1 261 724,94	232 595,87	18 353,06	0,00	250 948,93
2025	1 029 265,84	97 534,37	12 248,26	0,00	109 782,63
2026	931 731,47	98 695,03	11 087,60	0,00	109 782,63
2027	833 036,44	99 869,51	9 913,13	0,00	109 782,64
2028	733 166,93	101 057,95	8 724,69	0,00	109 782,64
2029	632 108,98	102 260,54	7 522,10	0,00	109 782,64
2030	529 848,44	103 477,44	6 305,20	0,00	109 782,64
2031	426 371,00	104 708,83	5 073,81	0,00	109 782,64
2032	321 662,17	105 954,86	3 827,78	0,00	109 782,64
2033	215 707,31	107 215,72	2 566,92	0,00	109 782,64
2034	108 491,59	108 491,59	1 291,05	0,00	109 782,64

2 794 006,66

Evolution de la dette sur le 'restant dû'



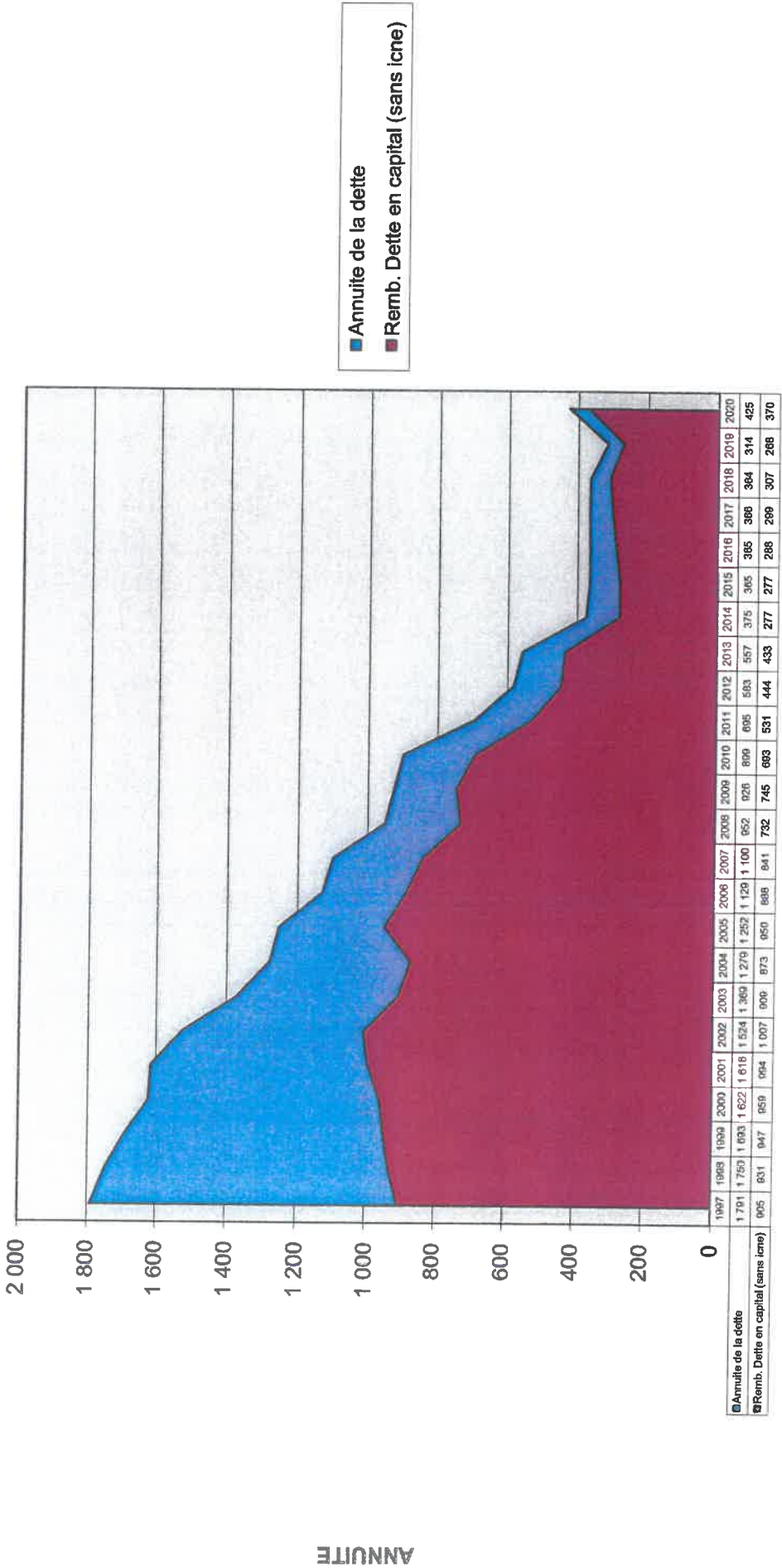
IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
	IV A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro						(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices		(3) Ecart d'indices zone euro		(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		(5) Ecart d'indices hors zone euro		(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	9						0		0		0		0			
	% de l'encours	100,01						0,00		0,00		0,00		0,00			
	Montant en euros	2 545 920,50						0,00		0,00		0,00		0,00			
(B) Barrières simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0						0		0		0		0			
	% de l'encours	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
	Montant en euros	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0						0		0		0		0			
	% de l'encours	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
	Montant en euros	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0						0		0		0		0			
	% de l'encours	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
	Montant en euros	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0						0		0		0		0			
	% de l'encours	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
	Montant en euros	0,00						0,00		0,00		0,00		0,00			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits															0	
	% de l'encours															0,00	
	Montant en euros															0,00	

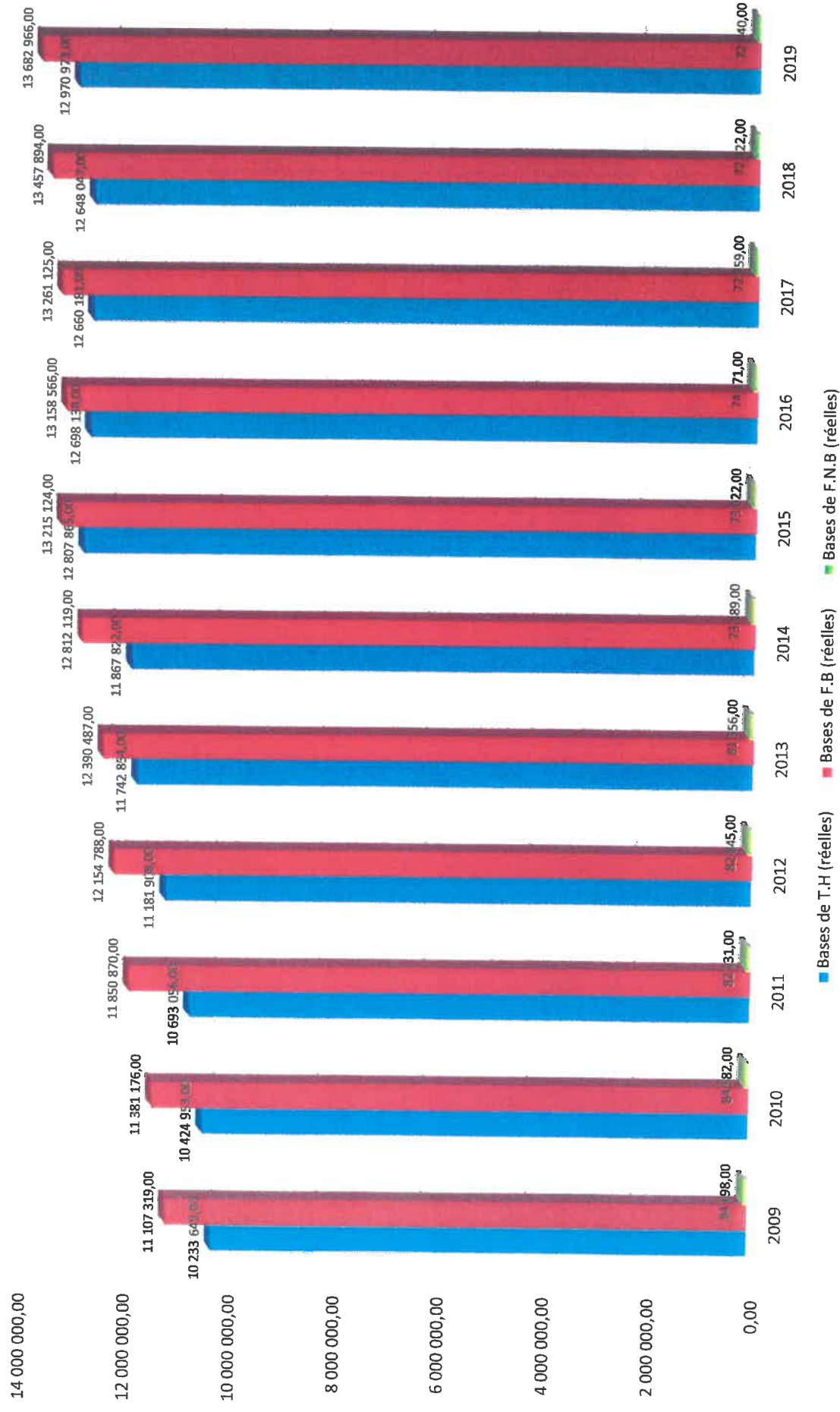
(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ANNUITE DE LA DETTE (en k€) (annexe 5)



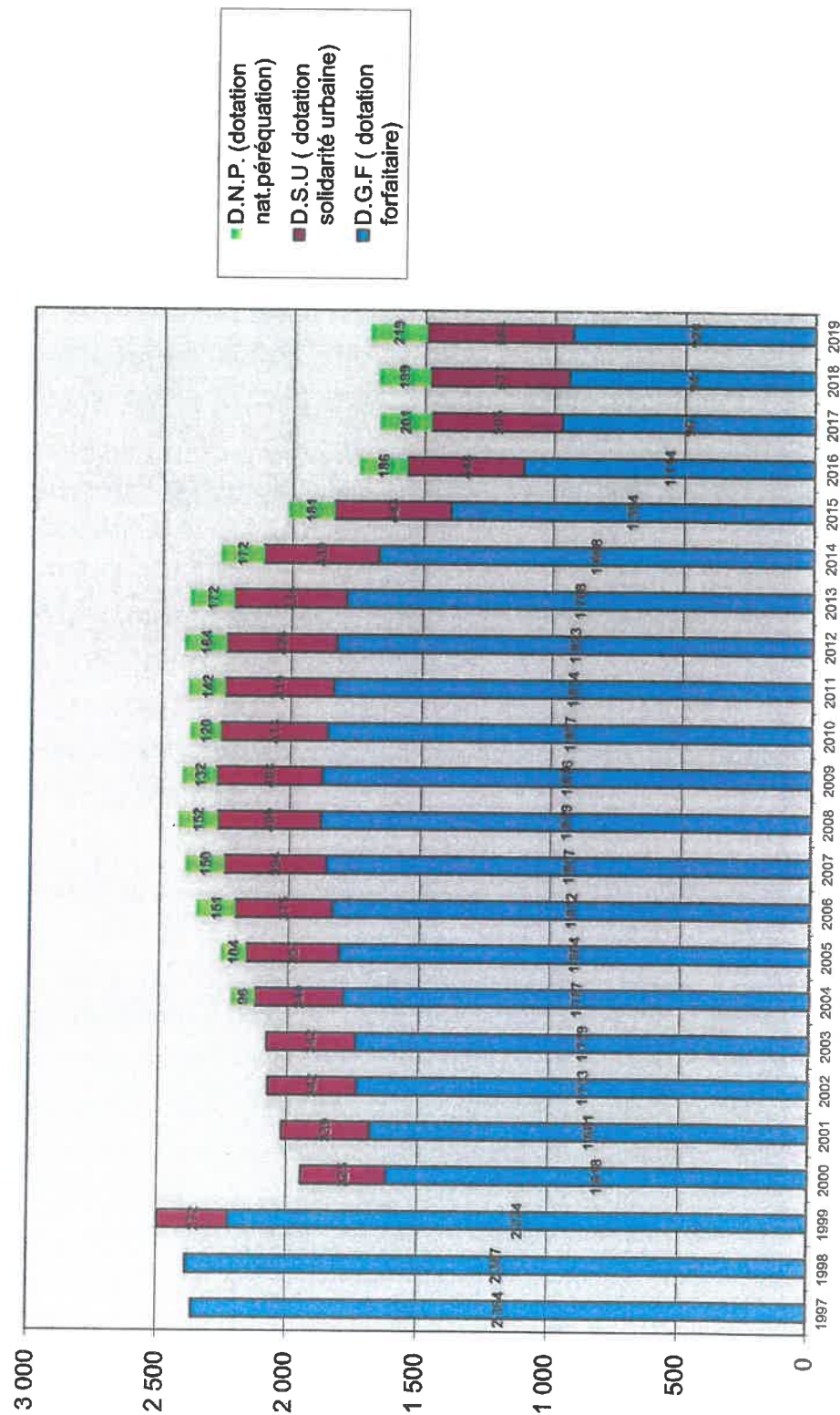
ANNEES

EVOLUTION DES BASES FISCALES (physiques et nominales) (annexe 6)



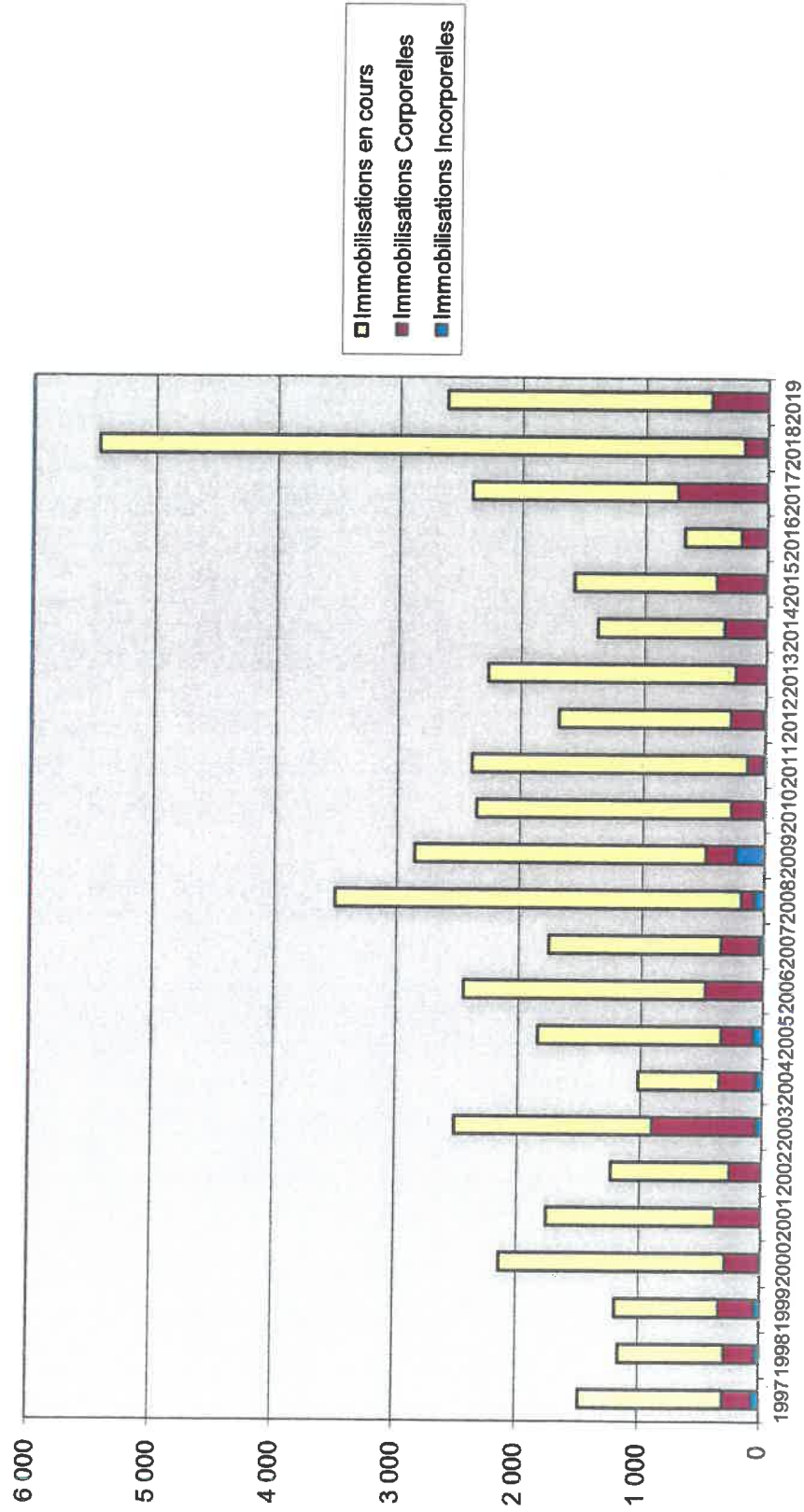
EVOLUTION D.G.F. / D.S.U./D.N.P.(en K€)

(annexe 7)



ANNEES

INVESTISSEMENTS (en k€) (annexe 8)



Equivalent Temps Plein au 1er janvier 2020.		
	Nbre agents	Eq/Tps Plein
Titulaires	124	123,10
Contractuels	7	5,24
Horaires Indiciaires	13	6,29
Parcours Emploi Compétence	19	10,86
Contrat Adulte Relais	1	1,00
Total	164,00	146,49

PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT
(annexe 10)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE	2017	2018	2019	2020		2021	2022	2023	TOTAL
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	RAR 2019	BP	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Opération
CENTRE BRASSENS : CHAUFFAGE CLIMATISATION	0	0	0	0	0	0			0
EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE BLUM/OSTROHOVE	170 000	447 000	0	74 000	0				691 000
ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS	241 000	201 000	73 000	176 000	100 000				791 000
PROGRAMME DE VOIRIE PLURI-ANNUEL	405 000	203 000	60 000	362 000	280 000				1 310 000
VIDEOPROTECTION (remise à niveau et extension)		10 000	209 000	68 000	0				287 000
AMENAGEMENTS URBAINS LEON BLUM	632 000	1 388 000	312 000	169 000	0				2 501 000
REHABILITATION EGLISE (toiture)	8 000	200 000	0	5 000	0				213 000
EXTENSION CIMETIERE (phase 1 : 800 000 €)	0	0	376 000	427 000	0				803 000
EXTENSION MAIRIE (accueil + démolition maison Leclerc et bât. Communication)	17 000	8 000	130 000	780 000	0				935 000
BUREAU DE POLICE (acquisition et réhabilitation)	97 000	82 000	99 000	59 000	0				337 000
ACHATS TERRAINS DU STADE	331 000	11 000	188 000	0	0				530 000
STADE ML - TERRAIN SYNTHETIQUE (dont vestiaire : 300 000 € et parking : 300 000 €)	0	2 315 000	492 000	483 000	0				3 290 000
EQUIPEMENT PUBLIC -MARLBOROUGH/LE MOKA	0	0	19 000	131 000	0				150 000
ECLAIRAGE PUBLIC	44 000	64 000	186 000	0	400 000				694 000
ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DONT CROIX ABOT					450 000				
REHABILITATION SALLE GIRAUX SANNIER (toiture)					100 000				
TOTAL	1 945 000	4 929 000	2 144 000	2 734 000	1 330 000	0	0	0	0

financé par le produit d'emprunt reporté de 2 500 000 € (non réalisé à ce jour)

Financé par l'autofinancement et le fctva (760 000,00 €)